



IMPRIMERIE IDCC 184
------------------------

Base de salaire                      SMIC  
Salaire mensuel pour 152,25h\*    1 435,72 €

Age apprentis	1ère année	2ème année	3ème année	MC ou Connexe
Moins de 18 ans	25%	37%	53%	52%
	358,93 €	531,22 €	760,93 €	746,57 €
De 18 ans à moins de 21 ans	41%	49%	65%	64%
	588,64 €	703,50 €	933,22 €	918,86 €
21 ans et plus**	53%	61%	78%	76%
	760,93 €	875,79 €	1 119,86 €	1 091,15 €

*[\\* Durée de travail fixée par l'article 4-1 de l'accord du 29 janvier 1999 relatif à la Réduction et à l'Aménagement du temps de travail \(étendu par arrêté du 14/04/1999 publié au JO du 17/04/1999\) qui indique que la base mensuelle de durée de travail est 152.25 h](#)*

Les montants des rémunérations fixées sont majorés à compter du premier jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 18 ou 21 ans